

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du six mai 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 6 mai 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET.

Membre absent :

M. Nicolas JEANDOT, absent non excusé, procuration à M. Sylvain SÈUR.

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/04/2024

Date de publication et d'affichage : 07/05/2024

**Objet : Subventions aux associations pour l'année 2024**

Mme Pascaline Fornot adjointe au maire en charge des associations présente les propositions retenues par la commission pour les subventions aux associations au titre de l'année 2024.

US Doubs	1743 € (à déduire sur les factures élec. des vestiaires et éclairage du stade et des frais de fonctionnement lié au bâtiment « vestiaires du Stade »)
Comité des fêtes de l'An 2000	1 320 €
Les entrepreneurs locaux	150 €
De la Fleur au Fruit	300 €
Arche de Ploum	200 €
Animaloup	150 €
Amicale Sapeurs Pompiers	350 €
Anciens Combattants	170 €
Entre aide Val Saint-Vitois	300 €
Vélo Passion (Thormontbou)	300 €
Don du sang	300 €
Banque alimentaire de Franche-Comté	300 €
<b>Total (Associations)</b>	<b>5 583 €</b>
APE	Mise à disposition gratuite de la MDL
Les Richets	Mise à disposition gratuite de la MDL
Coopérative scolaire	16 € par élève

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Eloy JARAMAGO  
Maire de Boussières





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du six mai 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 6 mai 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SCEUR; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET.

Membre absent :

M. Nicolas JEANDOT, absent non excusé, procuration à M. Sylvain SCEUR.

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/04/2024  
Date de publication et d'affichage : 07/05/2024

**Objet : Terrains communaux situés rue des richets**

Le Maire rappelle qu'au conseil municipal du 4 septembre 2023 cette question avait été abordée et que ces terrains étant situés en zone constructible, il avait été décidé d'un prix de vente à 100 €/m<sup>2</sup>. Cette offre de prix n'a pas été acceptée par les demandeurs. Les terrains concernés sont la parcelle AD 478 et une partie de la parcelle AD 480 située devant le logement des demandeurs.

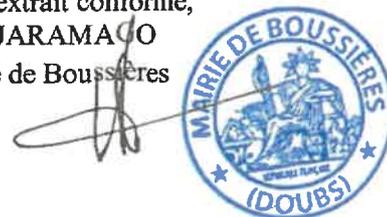
Suite à la demande de plusieurs élus, cette question est réétudiée. Il est proposé que dans le cadre du PLUi ces terrains soient déclassés en non constructibles.

Le Maire demande au conseil de valider ce principe. Un prix de vente desdits terrains sera proposé à un prochain conseil municipal.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Eloy JARAMAGO  
Maire de Boussières





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du six mai 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 6 mai 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :  
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET.

Membre absent :

M. Nicolas JEANDOT, absent non excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR.

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/04/2024

Date de publication et d'affichage : 07/05/2024

**Objet : Terrains du verger pédagogique**

Le Maire rappelle le déroulé de ce dossier.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à négocier les achats ou échanges de terrains nécessaires à la clôture de ce dossier.

Un compte rendu des solutions trouvées sera exposé à cours d'un prochain conseil municipal.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Eloy JARAMAGO  
Maire de Boussières



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du six mai 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 6 mai 2024 à 20h00 heures**.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :  
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET.

**Membre absent :**

M. Nicolas JEANDOT, absent non excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR.

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/04/2024

Date de publication et d'affichage : 07/05/2024

**Objet : Attribution d'un fonds de concours de la commune de Boussières à GBM**

Monsieur le Maire de BOUSSIERES expose que dans le cadre du transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours : à hauteur d'un pourcentage fixé par délibération pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries ou correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2023, il a été réalisé sur la commune de BOUSSIERES, l'opération « Chemin des setiers – rue des richets » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie.

Cette opération est maintenant soldée, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de l'opération citée ci-dessus, dont le montant arrêté à ce jour à **10 729 € HT**.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Eloy JARAMAGO  
Maire de Boussières



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du six mai 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 6 mai 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET.

Membre absent :

M. Nicolas JEANDOT, absent non excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR.

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/04/2024

Date de publication et d'affichage : 07/05/2024

**Objet : GBM : modification des statuts suite au transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique**

Le Maire expose que le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence suivante :

« 26. *En matière de lecture publique :*

- *Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque*
- *Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025*
- *Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».*

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :



« Article 6.2 »

**26. En matière de lecture publique :**

- *Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque*
- *Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025*
- *Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».*

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal à se prononce par 1 abstention et 14 voix pour la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Eloy JARAMAGO  
Maire de Boussières

